

LES RELATIONS ENTRE LE SENIOR ET L'ÉTUDIANT

UNE "CHARTRE"

La Charte contient des dispositions sur les droits et devoirs du Senior et de l'Étudiant.

Elle est à signer par les parties afin de confirmer l'intégrale adhésion à l'initiative "Babuschka".

UNE "CONVENTION D'HÉBERGEMENT"

La Convention d'hébergement détermine les aspects de la vie quotidienne et précise les conditions générales de la cohabitation.

Par la signature de cette Convention, les parties donnent un cadre à leur accord et s'engagent ainsi à l'observation des conditions fixées.

LA PHILOSOPHIE À LA BASE DE "BABUSCHKA"

- » Permettre à des personnes âgées d'accueillir à leur domicile un étudiant inscrit à l'Université du Luxembourg
- » Offrir un logement à moindre coût à un étudiant
- » Tisser des échanges entre générations basés sur la solidarité et l'entraide

L'initiative "Babuschka" contribue à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et promeut la vie en commun entre seniors et étudiants inscrits à temps plein à l'Université du Luxembourg.

Elle offre une alternative nouvelle et solidaire au logement des étudiants et contribue à tisser des liens entre la société luxembourgeoise et l'Université du Luxembourg.

CONTACT

Si vous êtes intéressé(e) à participer à cette initiative, veuillez vous adresser au:

Service des Etudes et de la Vie Etudiante (SEVE)
Madame Anne Christophe

Université du Luxembourg
162a, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg
Tél.: 46 66 44 6311
Fax: 46 66 44 6760
E-Mail: anne.christophe@uni.lu

Le service vous fera parvenir le formulaire "Candidature Senior" et sera à votre disposition pour vous fournir des informations supplémentaires.



BABUSCHKA

SOUS UN MÊME TOIT: SENIORS ET ÉTUDIANTS COHABITENT

Une initiative du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Ministère de la Famille et de l'Intégration, de l'Université du Luxembourg et des Clubs Senior



EN LANGUE RUSSE
BABUSCHKA*
SIGNIFIE GRAND-MÈRE

*** EVOQUE AUSSI LA CHALEUR
DU DOMICILE CONVIVIAL**

VOUS

- › aimez la convivialité?
- › aimez le contact avec les jeunes?
- › avez envie de connaître d'autres cultures?
- › êtes en bonne santé?
- › souhaitez parfois une aide pour effectuer des tâches quotidiennes?
- › voulez contribuer au développement de l'Université du Luxembourg?

VOTRE LOGEMENT

- › est trop grand pour vous seul(e)?
- › dispose d'une chambre libre et équipée?
- › est facilement accessible par les transports publics?

Si vous pouvez répondre par "OUI" aux questions ci-dessus, alors n'hésitez pas à participer à l'initiative "Babuschka" afin d'accueillir un étudiant à votre domicile.

ORGANISATION

- › Le dossier de candidature du Senior est examiné par le Service des Etudes et de la Vie Etudiante (SEVE) de l'Université du Luxembourg qui évaluera si un étudiant-candidat pourrait correspondre au profil et aux attentes du Senior.

- › Le SEVE organise ensuite une rencontre afin que le Senior puisse faire connaissance avec l'Etudiant et s'accorder ensemble sur les conditions de vie commune.

- › Le Senior et l'Etudiant signent la "Charte" et la "Convention d'hébergement".

- › Le SEVE de l'Université du Luxembourg veille au respect de la "Charte" et de la "Convention d'hébergement". Il reste tout au long de l'année l'interlocuteur du Senior et de l'Etudiant.

- › A la demande du Senior ou à la demande de l'Etudiant, le SEVE agit comme médiateur en cas de mésentente ou de conflit.